Document generated on 07/18/2025 10:17 p.m.

Revue québécoise de linguistique

# Anticipation et argumentation : la prolepse

Danielle Forget

Volume 23, Number 1, 1994

Sémantique

URI: https://id.erudit.org/iderudit/603080ar
DOI: https://doi.org/10.7202/603080ar

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)
1705-4591 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Forget, D. (1994). Anticipation et argumentation : la prolepse. *Revue québécoise de linguistique*, *23*(1), 61–77. https://doi.org/10.7202/603080ar

Article abstract

The proleptical construction is a rhetorical process generally defined as a way for the speaker to prevent a counterargument to the thesis he is supporting. Such an anticipation is based on a prototypical schema of argumentation. This schema enables us to explain the effect of canceling an hypothetical objection: it involves not only semantical contents of the argument but roles in argumentation.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Revue québécoise de linguistique, vol. 23, nº 1, 1994, © RQL (UQAM), Montréal
Reproduction interdite sans autorisation de l'éditeur

# ANTICIPATION ET ARGUMENTATION: LA PROLEPSE *

Danielle Forget
Université d'Ottawa

## 1. Présentation

La prolepse est surtout connue comme procédé grammatical. Elle désigne parfois une épithète par laquelle on envisage un état antérieur ou futur:

> Résolu d'accomplir ce cruel sacrifice
> J'y voulus préparer la *triste* Bérénice.
>
> Racine, *Bérénice, II, 2.*

Mais c'est le plus souvent la relation entre les propositions principale et subordonnée sur le mode de la dislocation qui est visée:

> Sens-tu cet oeillet, comme il est parfumé? Morier (1961, p. 881)

Dans les grammaires du grec ancien, cette notion renvoie à une construction où «*le terme qui devrait être logiquement le sujet de la proposition subordonnée est déjà exprimé dans la principale, où il joue le rôle de complément.*» Chantraine (1963, p. 234). Elle concerne surtout certains types de complétives et les interrogatives indirectes. [2]

Quant à nous, nous réserverons nos observations à la prolepse rhétorique. Elle est l'une des plus anciennes figures, reconnue dès l'Antiquité comme procédé oratoire, mais elle est probablement aussi l'une des plus sommairement étudiées. La prolepse consiste à prévenir les objections possibles à la thèse que l'on défend en se les faisant à soi-même et en y répondant éventuellement.[3]

Elle reçoit d'autres appellations: réfutation anticipée, prévention, anticipation, occupation ou préoccupation.
Voyons quelques-uns des traits qui entrent dans sa caractérisation mais, d'abord, quelques exemples:[4]

(1) «Je te laisse Hayat. J'ai porté ta fille comme tu as porté mon secret, et il est temps que chacun récupère ce qui lui revient. Certains diront que je suis une mère indigne, mais toi tu sais que c'est pour son bien que je l'abandonne, afin de lui éviter les dangers qui s'attachent à mes pas et à ceux de son frère.»

Amin Maalouf, *Léon l'Africain,* p. 417

(2) «Ah, c'est pas que j'l'aime pas, Raymonde, allez pas penser que j'l'aime pas pis que j'veux juste la garder pour me tenir compagnie..»

Michel Tremblay, *C't'à ton tour Laura Cadieux*, p. 47

On reconnaît le plus souvent deux mouvements à la prolepse:
– l'objection, partie dans laquelle on donne la parole à un adversaire, fictif ou réel; il arrive aussi que cette partie soit présentée et commentée par des expressions comme "*direz-vous*", "*on pourrait croire*", qui servent à marquer ce discours comme celui d'autrui.
– l'upobole, partie faisant suite à l'objection envisagée et dans laquelle le locuteur réfute les arguments venant d'être présentés par cet adversaire.

L'anticipation, qui fonde l'étymologie du terme ("*prolêpsis*" vient du grec et signifie "*action de prendre d'avance*"), constitue la valeur commune à la prolepse rhétorique, grammaticale, et certainement une caractéristique importante de la figure, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. La classification rhétorique traditionnelle la range dans la catégorie des figures de pensée, c'est-à-dire celles qui n'opèrent pas au niveau du mot, mais plutôt à un niveau plus large et plus flou: le "*tour de pensée*" (on dirait probablement de nos jours "*le discours*"). La définition qu'en donne Fontanier (1968, p. 403):

> «*...qui ne consistent [...] que dans un certain tour d'esprit et d'imagination [...] qui, par conséquent, sont indépendantes des mots, de l'expression et du style, et n'en resteraient pas moins les mêmes quant au fond, quant à la substance avec un style, avec une expression, avec des mots tout-à-fait différens.*»

souligne leur comportement particulier tout en leur réservant une importance secondaire par rapport aux autres figures. Quintilien les définissait, cependant, d'une manière qui correspond davantage à nos préoccupations en laissant

entrevoir la pertinence de l'implicite pour l'analyse de ce type de figure: «...*qui s'éloignent de la manière directe de présenter les idées*».

Quintilien (Livre IX, chap. 2, p. 168).

Nous nous proposons de cerner l'interprétation de la prolepse et de la mettre en relation avec son efficacité argumentative. Nous tenterons de montrer la nécessité d'une approche pragmatique de ce type de figure. Le fait que l'aspect argumentatif soit déjà intégré aux définitions des manuels de rhétorique pourrait laisser croire à l'inutilité d'une telle entreprise. Mais l'analyse qui y est faite des figures, surtout celle des figures de pensée, s'attache principalement à l'aspect psychologique: l'argumentation est vue comme un procédé de manipulation et ce qui intéresse généralement c'est de remonter à l'intention. Nous privilégions une analyse linguistique élargie aux phénomènes du discours. Etablissant d'abord des liens avec des énoncés comportant des arrangements linguistiques comparables, nous ferons ressortir l'exploitation de procédés inhérents à la langue par la prolepse: les règles conversationnelles spécifiques à l'argumentation.

## 2. La prolepse, ses manifestations

Les exemples habituellement donnés pour illustrer la prolepse dans les traités et manuels ont des éléments importants en commun. L'objection envisagée par le locuteur est le plus souvent introduite par une expression du type: "..., *me direz-vous*" ou "*certains diront*", où l'emploi d'un verbe de parole est adjoint à l'emploi du futur. Quel rôle jouent ces formes linguistiques dans l'efficacité rhétorique de la prolepse?

Afin de mieux répondre à cette question, nous nous servirons d'énoncés comportant des particularités apparentées pouvant être analysées au niveau phrastique. Plusieurs types de constructions contribuent à placer l'énonciation sur une ligne temporelle où elle figure comme anticipation ou rétroaction par rapport à une autre. Les procédés de correction, de reprise — les marqueurs de reformulation paraphrastique — en font partie. Loin d'avoir des prétentions d'exhaustivité, nous ne retiendrons que les aspects qui nous semblent susceptibles d'éclairer les caractéristiques structurelles des énoncés proleptiques.

### *2.1 L'évaluation du dire*

Considérons d'abord les énoncés comportant des marques évidentes de ce phénomène, car elles doivent signaler au destinataire qu'une portion d'énoncé doit

se substituer dans l'interprétation à une autre, énoncée antérieurement; autrement dit, qu'elle ne doit pas être prise en considération par le destinataire. Ils se présentent sous une forme du type:

(3) Un bateau, ou plutôt un radeau flottait sur le lac.
(4) Un bateau, c'est-à-dire un radeau flottait sur le lac.
(5) Un bateau, je veux dire, un radeau flottait sur le lac.

Gülich & Kotschi (1983) ont appelé "*marqueurs de reformulation paraphrastique*" l'élément qui indique une relation de paraphrase entre "*l'énoncé source*" et "*l'énoncé doublon*". Ils représentent une sous-catégorie des connecteurs pragmatiques, mais dotés d'un rôle bien spécifique signalé par les auteurs:

> «*...deux énoncés sont produits et enchaînés de telle manière qu'ils doivent et peuvent être compris comme "identiques". La paraphrase est ainsi considérée essentiellement en tant que "duplication discursive" plutôt que comme la mise en relief d'une équivalence sémantique qui relie la paraphrase à la notion de transformation grammaticale.*» (p. 308)

rôle qui a aussi été mis en relief:

> «*la mise en relation n'est pas présentée comme établie en dehors de l'opération qui la crée: elle est prédiquée par le locuteur/scripteur qui l'institue dans le discours pour les besoins (éventuellement conjonctu-rels) de son développement.*» [5]

Dans le cas de l'autocorrection, aux marqueurs se joignent des traits intonatifs, une pause, un changement de rythme et souvent d'autres marques du discours spontané (*euh! voyons, non*) qui affichent sans équivoque une rupture: l'énonciation de *x* doit être supplantée par l'énonciation de *y*. Le destinataire reçoit donc l'instruction de "*remplacer* " *x* par *y*. La linéarité du discours pose des contraintes: le dire n'est bien sûr pas effacé, mais doit être considéré comme inopérant dans la constitution du message. Cette instruction donnée au destinataire — habituellement non accompagnée de justification — ne peut surgir qu'immédiatement après le dire à annuler.

Toutefois, les mêmes expressions peuvent être utilisées pour réévaluer le premier de l'énoncé, mais sans "*remplacement*" d'un énoncé (ou portion d'énoncé) par un autre. Prenons l'exemple:

(6) Ce bateau, ou plutôt ce radeau, sera submergé par la première grosse vague.

dans cet emploi, ce serait plutôt un contraste sémantique entre *bateau* et *radeau* qui serait établi justement par l'implicite qui relève de la cooccurrence des deux entités. Elle invite un processus inférentiel où "*bateau*" est réévalué à la lumière du contenu de l'incise renfermant "*radeau*": une opération qui peut se gloser par "*un bateau qui ressemblerait à un radeau*" ou "*qui tient davantage du 'radeau'*".

Parmi ces formes de réévaluation du dire sans annulation, il y a celles qui procèdent d'une sorte d'anticipation, d'un dire (qui finalement n'est pas sélectionné):

(7) Ce bateau, j'allais dire ce radeau, voguait de façon incertaine sur les eaux du lac.
(8) Ce bateau, j'aurais pu dire ce radeau, voguait de façon incertaine sur les eaux du lac.

On envisage un choix énonciatif (par lequel "*bateau*" et "*radeau*" sont en concurrence) qui n'était pas actualisé au moment de la mise en discours, d'où l'idée de futur, mais qui est rejeté dans le passé (d'où l'emploi de l'imparfait et du conditionnel passé) par et au moment même de l'énonciation de "*ce bateau...*". Si l'incise, considérée de façon isolée, apporte indirectement une information: "*mais je ne l'ai pas dit*" qui pourrait faire douter de sa pertinence, elle prend toute son importance sur le plan sémantique par le rapport qu'elle commande avec le reste de l'énoncé: il y prend place une réévaluation du dire par laquelle "*bateau*" est posé comme une désignation trop faible pour la réalité en question et que "*radeau*" semble mieux convenir.

Puisque le futur est directement pertinent pour la prolepse, substituons à l'imparfait et au conditionnel passé le futur dans ces énoncés de reformulation:

(9) ? Ce bateau, je dirai ce radeau, voguait sur le lac.
(10) ? Ce bateau, je ne dirai pas ce radeau, voguait sur le lac.
(11) Ce radeau, je ne dirai pas ce bateau, voguait sur le lac.

Ce type d'expression tolère mal le futur, comme le démontre (9), à moins de permuter les membres et d'insérer une négation. La duplication discursive doit s'effectuer, cela se vérifie, sur l'énonciation en cours (et non sur une énonciation projetée). Pourquoi la négation en (11) lèverait-elle cette contrainte? La négation vient justement nier la possibilité d'effectuer une énonciation présente ou future: on obtient le sens "*ne pas pouvoir dire plus*" en vertu de la loi d'exhaustivité. "*Radeau*" et "*bateau*" sont mis en contraste et le choix énonciatif est commenté: ce qui vogue est trop précaire pour être appelé "*bateau*". En incise se situe en (11) un énoncé de reformulation mais qui est subordonné

à l'énoncé principal "*ce radeau voguait sur le lac*" tandis qu'en (9) la reformulation procédait par annulation du premier membre et "*ce radeau voguait sur le lac*" devenait l'énoncé principal. L'ordre des termes en (10) commande l'interprétation: dire "*bateau*", c'est dire moins que dire "radeau", ce qui, dans le contexte situationnel de l'exemple ne reçoit pas de justification; d'ailleurs, c'est le plus souvent cet ordre qui est suggéré entre ces deux termes.

Voyons maintenant comment se présentent des énoncés qui conjuguent l'anticipation avec le blocage d'une interprétation, où, après la présentation d'un acte véhiculé par $x$, le locuteur en fixe le sens en rejetant une inférence possible $x'$. Les formes sont multiples, mais comportent le plus souvent une négation qui prendrait place dans une structure plus générale: $x$, et non $x'$, forme apparentée à la prolepse:

a) x; je ne veux pas dire que x'
b) x; je ne dis pas que x'
c) x; non pas que x'
d) x; n'allez pas croire que x'

Sauf pour les formes marquant $x'$ comme attribuable à un interlocuteur différent du locuteur ("*vous*" ou "*il*"), elles se rattachent principalement à deux emplois. Le premier donne lieu à une interprétation où le locuteur construit le sens en délimitant ses frontières et le deuxième suggère que le locuteur prévient les inférences que l'on peut en tirer. [6] Ainsi pour les formes a) à c) (en cela, semblables à la duplication discursive), dans la première interprétation, le message apparaît en cours d'élaboration tandis que dans la deuxième, pour un message déjà construit, il tente de rejeter certaines conséquences. On comprend alors comment, dans cette deuxième interprétation, ces constructions sont aptes à surgir dans une situation où le locuteur énonce $x$ et tente d'en contrôler les inférences en rejetant celles, possibles, qui s'opposent à $x$. La valeur argumentative se surimpose au procédé de reformulation.

Mentionnons d'autres formes d'énoncé qui procèdent par contraste entre $x$ et $x'$, mais directement au niveau argumentatif: il s'agit de persuader que de $x$ on doit conclure $r$, conclusion à laquelle adhère le locuteur: [7]

e) c'est moins x' que x
f) ce n'est pas tant x' que x

Par ces constructions, il y a mise en balance des arguments: $x'$ cependant, n'est pas retenu par le locuteur au même titre que $x$ pour défendre une conclusion implicite $r$. Ces formes ont, en outre, la particularité de ne pas être marquées, privilégiées pour véhiculer le dire. Ces formes ont un intérêt direct pour la

prolepse: le locuteur entend faire connaître la prise de position *x* dont il veut convaincre en se servant de *x'* (qui contraste ou qui s'oppose à *x*) mais à la différence de la prolepse, elles situent au niveau de l'énoncé: le rapport entre *x* et *x'* passe par le biais d'une configuration syntaxique et sémantique.

Quant aux formes g) à j), elles interviennent surtout en discours spontané:

g) x; vous ne pouvez pas dire que x'!
h) x; on ne peut pas dire que x'
i) x; ils viendront dire x' !
j) x; qu'ils ne viennent pas dire x'!

et sont souvent chargées d'ironie: elles servent à accentuer l'incompatibilité de la conclusion liée à *x'* avec le débat antérieur et les prises de position manifestées, comme dans l'exemple suivant:

(12) *«Étonnamment, les vendeurs de ce marché semblaient tous Français alors que les clients étaient étrangers. Les conducteurs s'invectivaient donc en français, mais un français rocailleux et brusque, précipité et plein de mots étrangers rattachés les uns aux autres par des expressions plus évidentes comme: "Alors quoi!" ou: "Hé, dis donc...", seuls petits îlots clairs dans cette mer de jargon incompréhensible. Ils viendront nous dire, ensuite qu'on a un accent, nous autres !»*

Tremblay (1984), *Des Nouvelles d'Édouard*, p. 253-254

On y retrouve les caractéristiques dégagées par l'analyse de Berrendonner (1981) et Ducrot (1984): faire apparaître un discours opposé à celui que tiendrait le locuteur pour en souligner la contradiction. Encore une fois, nous sommes en présence d'une évaluation du dire, mais qui fait intervenir des procédés indirects, comme l'ironie; conformément au procédé de cette figure, il y a confrontation de deux discours et rejet de celui de l'adversaire.

En résumé de cette section, on peut dire que le contexte linguistique dans lequel se rencontrent ces constructions déterminera en définitive leur rôle plus ou moins argumentatif. Nous avons pu dégager néanmoins des cas où l'ajustement du dire relevait de la reformulation en cours d'élaboration du message et d'autres, centrés sur l'interprétation qui s'ensuivait, à vocation fortement argumentative; ces derniers favoriseront l'interprétation proleptique.

### *2.2 La configuration de la prolepse*

Deux caractéristiques sémantico-pragmatiques de la prolepse semblent travailler conjointement. Formulons-les ainsi, comme première tentative:

– présentation du discours *y* d'un énonciateur *E'* (différent de *E*)
– enchaînement du discours *x* de *E*: rejet du discours *y* de *E'*

Les cas d'autocorrection semblent les plus éloignés de la prolepse. C'est le locuteur qui produit coup sur coup deux énoncés, *x* et *y*; c'est en cours de construction du message que l'un de ces énoncés est disqualifié. Ces "*ratés*" de la communication sont bien différents de la prolepse: le locuteur lui-même se donne une deuxième chance de construire son message à sa propre satisfaction et le destinataire n'est pas directement concerné par ce processus.

Les mêmes formes, lorsqu'elles servent de marqueurs reformulatifs effectuent un retour sémantique sur *x* dans le but d'en ajuster le sens. Le choix énonciatif *x* est discuté, précisé, mais après coup. L'incise jouit, on le sait, d'une autonomie syntaxique, mais aussi discursive, qui permet au locuteur d'effectuer un retour sur la portée de son énonciation et son contenu. Cette énonciation est, en revanche, enchâssée dans la première. Les formes de a) à c) peuvent se paraphraser par:

"en disant *x*, je ne veux pas dire *x'*"

où la deuxième portion se présente comme servant à prévenir des inférences que le destinataire ou tout autre interlocuteur présent dans la situation d'énonciation pourrait tirer de *x*. Ce type d'ajustement sur le sens de *x* ne concerne pas tant le choix énonciatif, ce qui était le cas des formes d'autocorrection, comme les inférences que l'on pourrait tirer de *x*. Elle sert à écarter la responsabilité d'une inférence que l'interlocuteur pourrait attribuer au locuteur à travers *x*: en disant *x*, le locuteur s'engage envers *x'*. Mais cette interprétation, on le voit bien, ne renvoie pas à un désaccord dans la négociation: le destinataire n'est pas soupçonné de défendre une conclusion opposée à celle du locuteur. D'où les modulations possibles:

"en disant *x*, je ne veux pas seulement dire *x'* je veux dire beaucoup plus"
"en disant *x*, je ne veux pas tout à fait dire *x"*"
"je dis *x*, mais de là à croire *x'*, il y a une marge."

Nous appellerons l'interprétation qu'elles supposent dans ce type de contexte, la version faible de la prolepse: ces cas ne supposent pas que *x'* s'intègre à une discours adverse. Perelman & Olbrechts-Tyteca (1983, p. 235), citant Quintilien retiennent un exemple semblable pour caractériser la prolepse:

(13) «Et pourtant c'était moins un châtiment qu'un moyen de prévenir ce crime»[8]

Les formes a) et b) relèvent de cette interprétation: $x'$ n'est pas présenté comme adverse, mais moins pertinent dans l'argumentation que $x$; tout se passe comme si $x$ et $x'$ étaient placés sur une échelle du moins au plus pertinent en faveur d'une conclusion $r$ et cette forme sert à transmettre cette évaluation. Il se peut néanmoins qu'il s'agisse là d'une forme d'atténuation et que $x$ et $x'$ s'orientent vers des conclusions opposées.[9]

Ainsi, rien n'empêche l'interprétation du discours adverse d'être sélectionnée si des marques contextuelles en ce sens se manifestent.

## 3. L'efficacité argumentative

Dans la vie de tous les jours, anticiper un événement n'empêchera pas ce dernier de se produire, mais c'est pourtant le cas avec la prolepse: toute l'efficacité argumentative de cette figure repose sur le fait qu'en prévoyant l'objection possible de $E'$, elle empêche idéalement cette objection de se produire. Comment expliquer cet effet? Il doit être relié à l'interprétation que commande la prolepse, et celle-ci passe par l'exploitation de règles particulières à l'argumentation qui se retrouvent dans un prototype que nous tenterons de préciser.

### *3.1 La nature de l'échange*

Un énoncé à configuration proleptique peut ne pas être interprété comme tel par le destinataire. Il n'en restera pas moins un énoncé dont la cohérence est assurée par les connexions sémantiques avec la séquence précédente. Elle peut, comme un rapport de parole, être interprété comme un acte illocutoire d'information. On peut imaginer une situation où l'énoncé suivant:

(14) Louise soupçonne Pierre de ne pas s'être présenté à son rendez-vous. Elle a même dit que Pierre se trouvait probablement chez lui à ce moment-là...

utilise un rapport de parole sur le mode indirect qui nous renseigne sur le discours de Louise. Mais on pourrait aussi voir dans ce passage la prise en charge de l'accusation de Louise par le locuteur. Ainsi:

(15) Cet homme m'a paru suspect au premier abord. Certains diront qu'il est réservé.

on peut imaginer un prolongement par "*car il ne regarde jamais les gens dans les yeux*" qui confirmerait l'énoncé de culpabilité ou alors "*Seulement, il l'est beaucoup trop pour être honnête*" qui réitère l'énoncé de culpabilité, mais en

faisant du deuxième un contre-argument que l'on rejette. C'est cette deuxième interprétation qui est compatible avec la prolepse.

Une telle interprétation suppose que le lien entre le premier énoncé et le deuxième — anticipant l'objection — est plus qu'un lien entre contenus propositionnels: ce sont aussi les positions argumentatives qui sont en jeu.

Sans pouvoir se résumer à une relation logique entre argument et conclusion, des positions se manifestent dans le discours, plus spécifiquement dans l'échange conversationnel, dont la configuration reste à préciser.

Cette figure s'insinue dans un échange dialogal, mettant en présence des locuteurs qui interagissent à tour de rôle sur un ou plusieurs sujets: ce sont les tours de parole.[10] La prolepse prend place dans un échange d'un type particulier: il y a prédominance d'un but argumentatif, c'est-à-dire que les répliques sont régies par la confrontation d'arguments sur un sujet quelconque et où les locuteurs défendent des conclusions différentes.

On a tendance à oublier que l'objection dont il est question dans la prolepse ne se situe pas dans le cadre d'un véritable dialogue — même si elle le suggère fortement comme nous le verrons —, mais est évoquée par le discours du locuteur-énonciateur *L1*. Autrement dit, c'est à l'intérieur du discours de *L1* que doivent se comprendre la production d'une première séquence *A* puis le passage à la deuxième, *B*. Ajoutons à cela un troisième mouvement, la séquence *C*, qui, du point de vue argumentatif, est la résolution de la confrontation de conclusions différentes et un retour sur la thèse défendue par *L1*. On retrouve cependant une variante: il arrive que les séquences *B* et *C* se fusionnent et que la réfutation du contre-argument soit implicite ou simultanée à *B*.[11] Ainsi la structure du discours de *L1* repose sur la présentation d'une position argumentative.

D'un point de vue plus global, le discours de *L1* constitue lui-même une intervention qui prend place dans un échange argumentatif. Et l'exploitation de la prolepse par le locuteur a pour but d'éviter que ne surgisse, en réaction au discours de *L1*, une réaction de *L2* équivalent à l'objection *B*.

Nous illustrons ces prises de position ci-dessous:

L1 A: argument a défendu par l'énonciateur *E* en faveur de la conclusion *r*
B: argument *b* de *E'* en faveur de la conclusion *r'*
C: contre-argument *c* à l'argument *b* par *E* en faveur de la conclusion *r*
L2 *?*

### 3.2 *L'effet proleptique*

Nous ferons l'hypothèse que l'énoncé proleptique tire son effet de la représentation des rôles argumentatifs qu'il suppose et des règles à la fois conversationnelles et argumentatives qui y sont rattachées. On peut considérer cette représentation comme s'appuyant sur un prototype de l'échange argumentatif par le fait que "les propriétés sur lesquelles il est construit sont des propriétés caractéristiques de la catégorie, de telle sorte que l'ensemble de ces propriétés représente effectivement le mieux la catégorie elle-même et peut donc, en ce sens, être conçu comme le "*meilleur représentant*" ou prototype de la catégorie", cf. Kleiber (1988, p. 14).[12]

Selon cette représentation, un premier locuteur avance une thèse, c'est le protagoniste; un autre locuteur, l'antagoniste, y répond et amène le protagoniste à rétorquer: on est donc en présence d'un échange ternaire canonique. Ces tours de parole, qui sont aussi des tours argumentatifs, s'enchaînent, marqués par un but: entraîner l'adhésion à la thèse soutenue en vertu du principe suivant: "*que le meilleur gagne*". Il s'agit donc d'une visée plus compétitive que coopérative. Une telle représentation de l'argumentation se veut en accord avec l'image populaire du débat d'idées: elle ne signifie pas que les locuteurs ne performent pas d'autres modes d'argumentation, mais laisse prévoir qu'ils souligneront le plus souvent la différence, s'il y a lieu.

Le plaidoyer que mène chacun des deux locuteurs impliqués est réglé par la séquentialité des interventions verbales: chacun parle à tour de rôle, et cette distribution des rôles se fait sur une ligne temporelle. En tentant de tirer le meilleur parti possible de la séquentialité tout en ne dérogeant pas de son but argumentatif, le locuteur peut tenter de conserver le plus longtemps possible la parole ou tenter de la reprendre. Cela fait partie des "*règles du jeu*", où les participants constitués en adversaires tentent de se convaincre l'un l'autre et se disputent un "*capital argumentatif*", c'est-à-dire le degré favorable d'adhésion accumulé graduellement au cours de l'échange en faveur d'une certaine conclusion. Dans un cadre qui prend pour modèle l'interaction (conversationnelle et argumentative), un argument ne s'impose pas comme tel uniquement sur une base propositionnelle, mais peut être constitué sur la base d'un choix interactif. Par la prolepse, le locuteur choisit un acte qui menace la "*face négative*" de son destinataire en exerçant des pressions sur son comportement.[13] Elle comporte une structure d'argument qui repose, selon nous, prioritairement sur un choix interactif.

Dans ce cadre, l'effet proleptique s'obtiendrait en faisant intervenir l'un des principes dont la mise en application est susceptible d'augmenter le capital

argumentatif de *L1*. Il concerne directement la séquentialité des interventions et pourrait être formulé ainsi: *il faut prendre et conserver l'initiative du débat*. Il donne lieu à des stratégies globales comme surprendre l'adversaire par la nouveauté des arguments, être responsable de l'ouverture et/ou de la clôture de l'échange, etc. L'effet proleptique relèverait de la première stratégie: en prévoyant l'objection possible de son adversaire, il agit sur la face négative de son interlocuteur et l'empêche de tirer parti argumentativement du principe mentionné.

En supposant une telle représentation, on ne rend évidemment pas compte de la variété des discours argumentatifs, ni de la complexité de leur fonctionnement en contexte. Mais ce n'est pas le but. Selon nous, l'effet potentiel de cette figure — d'autres procédés figuraux — repose sur une conception partagée d'une argumentation générale. Elle ne se fonde pas sur le détail de la microstructure de l'échange, mais bien sur une vision globale de la programmation des interventions dans l'argumentation; ainsi l'alternance

L1 \ L2 \ L1

est importante et doit être vue davantage, dans un tel schéma argumentatif, comme un changement de rôle qu'un changement de locuteurs à chaque intervention. Un aspect dynamique s'ajoute à cette programmation temporelle, insufflé par le but que poursuivent les interlocuteurs: remporter l'adhésion.

Voyons maintenant comment ce schéma général peut expliquer l'effet de blocage d'un contre-argument qu'est susceptible d'engendrer la prolepse. Dans un dialogue réel, le fait pour *L1* et *L2* d'intervenir et la nature de leurs interventions relèvent en grande partie d'un accord tacite: les participants se situent dans un cadre commun où il y a des "*règles du jeu*", celles de la conversation et, plus spécifiquement, celles de la négociation argumentative. Dans l'énoncé proleptique, *L1* présente en *B* une séquence qui, par certains indices, convoque ce schéma proptotypique et place *E'* dans le rôle de l'antagoniste.

La suite se laisse deviner justement parce qu'elle prend place dans ce schéma partagé qui rend les rôles et la succession des prises de position prévisibles. Ce qui aurait pu, sur le plan du contenu propositionnel, être une simple restriction à une assertion, devient, en termes argumentatifs, une objection envisagée. La différence est de taille, car elle permet d'en saisir l'effet. Lorsque le *L1* enchaîne avec la séquence *B*, il joue en quelque sorte l'objection*b,* tout cela en activant le schéma argumentatif qui donne la vue globale sur les rôles et les enjeux de ce type de négociation.

Le terme "*jouer*", déjà utilisé par Ducrot (1980) concernant l'interjection, rend bien cette idée que, quoique fictive, l'objection s'actualise en prenant

place dans un cadre qui règle les attentes. L'objection n'est pas uniquement propositionnelle, car en l'actualisant, ce processus rend l'événement discursif effectif, donc sa reprise par *L2* devient non pertinente: l'objection *b* ayant été présentée (et possiblement discutée) à l'endroit de *a*, il devient inutile de la représenter. *L2* doit en quelque sorte "*passer son tour*". Ainsi, ce n'est pas tant une interprétation qui est anticipée au moyen de la prolepse — procédé, on l'a vu, utilisé par les marqueurs de reformulation —, mais une interaction. En donnant, dans son discours, une représentation de cette interaction, *L1* modifie le cours de l'échange dans lequel il est engagé avec *L2*.

Dans l'intervention de *L1*, la séquence *B* peut être intégrée à un discours fortement structuré et comporter une ou plusieurs marques de l'enchaînement avec *A* et *C*, comme l'illustre cet exemple (digne de son auteur):

(16) «*Et parce que le sang, qui entre ainsi dans le coeur, passe par ces deux bourses qu'on nomme ses oreilles, de là vient que leur mouvement est, contraire au sien, et qu'elles se désenflent lorsqu'il s'enfle. (...)*
*Mais si on demande comment le sang des veines ne s'épuise point, (...)*
*je n'ai pas besoin d'y répondre autre chose que ce qui a déjà été écrit par un médecin d'Angleterre...* »

Descartes (1966), *Discours de la Méthode, p. 75.*

Cela ne signifie pas que les séquences sont toujours ainsi rattachées par des connecteurs marquant de façon explicite la position argumentative, comme la valeur d'opposition de la séquence *B*. Il semble que le cadre dans lequel se placent *L1* et *L2* (ici, celui de la négociation argumentative) active le schéma d'argumentation qui influe sur l'interprétation à donner aux énoncés. On peut le constater par le fait que, si le connecteur "*mais*" favorise l'interprétation proleptique par la valeur d'opposition qui fait partie de sa définition, il n'est pas nécessaire; de plus, la séquence *B* aurait pu être annoncée par "*et*", dénué de valeur oppositive:

(16') «*...de là vient que leur mouvement est contraire au sien, et qu'elles se désenflent lorsqu'il s'enfle.*
*Et si on demande comment le sang des veines ne s'épuise point, je...*»

ou encore:

(17) «*La fin d'un siècle ne peut qu'être marquée par de grandes découvertes.*
*Et là, certains diront que je prends mes désirs pour des réalités...*»

soutenu par "*là*", le connecteur "*et*" permet d'enchaîner en amenant le prochain tour argumentatif. Aucune explicitation n'est nécessaire et il suffit de

bien peu d'indices pour activer le schéma, l'échange global où prend place la prolepse incitant à sélectionner l'interprétation de la négociation argumentative.

On pourrait être tenté d'objecter que ce qui assure l'effet proleptique, c'est la capacité de *L1* à réfuter la séquence *B* au moyen de *C*, comme dans n'importe quel type de débat. Si cette étape a son importance, elle n'est pas cependant déterminante et l'énoncé proleptique peut en faire l'économie, comme certains rhétoriciens l'ont remarqué. Reprenons l'exemple précédent et imaginons un autre déroulement:

(17') *«La fin d'un siècle ne peut qu'être marquée par de grandes découvertes. Et là certains me diront que je prends mes désirs pour des réalités. J'attends de ces découvertes qu'elles donnent une impulsion nouvelle au siècle qui se prépare...»*

*L1* peut poursuivre l'exposé de sa thèse sans que la séquence *B* n'ait donné lieu à une contre-argumentation explicite. Mais nous maintenons qu'un tel énoncé a valeur de prolepse, car *L1* compte sur l'effet de blocage d'une objection; conformément au schéma, ce discours se constitue en déroulement argumentatif où un contre-argument à la thèse du locuteur est devancé, privant l'interlocuteur de son rôle et de la pertinence d'une telle intervention en réponse au discours de L1.

On admettra sans doute que la prolepse est une entreprise risquée pour le locuteur, car elle peut faire apparaître au destinataire immédiat (et de façon plus générale, à l'auditoire) les failles de son argumentation. Mais de façon paradoxale, plus le contre-argument présenté en *B* est vraisemblable, plus grand est l'effet proleptique. Elle peut être engendrée par le renvoi implicite, que comprend le destinataire, à un adversaire particulier ou à un discours adverse déjà tenu. Mais cette correspondance à la réalité n'est pas nécessaire (comme l'usage des indéfinis comme "*certains*" en témoigne), il suffit qu'elle donne l'impression de réel, ce qui s'obtient le plus souvent en ayant recours à des formes polyphoniques: ces formes confèrent à la séquence *B* les caractéristiques du discours indirect libre en présentant faisant parler l'adversaire sur un mode quasi direct.

Participe aussi à cet effet de réel l'usage du futur qui désigne une réalité projetée comme certaine. À celle-ci succède, s'il y a lieu, une réfutation qui, elle, — il est important de le souligner — ne se présente pas au futur, mais au présent, dans la plupart des cas, ce qui montre bien que l'acte prend place au moment et par l'énonciation de *L1*, contribuant à l'actualisation de ces enchaînements d'interventions comme dans un dialogue véritable.

Par ailleurs, le fait que la visée d'un tel schéma soit prioritairement compétitive n'empêche pas le principe de coopération de Grice d'être toujours

opérant. Il n'est pas inconcevable que l'observance des maximes conversationnelles puisse en certaines circonstances entrer en conflit avec les buts argumentatifs; ainsi, il peut s'avérer plus satisfaisant pour le locuteur de réitérer une proposition déjà connue de l'interlocuteur (et de manquer à la maxime de quantité) en vue d'insister sur sa position argumentative et la faire valoir à nouveau pour clore un échange. Le choix de rentabilité argumentative supplanterait alors la coopération conversationnelle. Mais ce point d'articulation demanderait à être développé.

Bref, les interlocuteurs ont tendance à se référer à un schéma argumentatif qui relèverait du protoptype et par lequel ils ont une vision d'ensemble du déroulement interactif et argumentatif. L'effet proleptique se calcule par rapport à lui: *L1* représente par son discours des prises de positions argumentatives. Il les "*joue*", les actualise dans son discours privant son interlocuteur d'un rôle attendu. Reprendre le contre-argument serait pour *L2* manquer au principe d'initiative valorisé dans la négociation argumentative et, en quelque sorte, revenir en arrière dans le débat.

## Notes

* Cette recherche a pu être entreprise grâce à une subvention du CRSHC.

1. Cité par Morier (1961, p. 852).

2. Cf. Milner (1980).

3. Définition compatible avec le Littré, le Robert et que l'on rencontre principalement chez Quintilien, qui lui-même se réfère à Rutilius Rufus, Fontanier, Lausberg, Morier. Dupriez (1984) cite le Littré p. 362: «*Prévenir les objections en se les faisant à soi-même et en les détruisant d'avance.*»

4. Les exemples que nous utilisons se veulent le plus près possible des exemples tirés des manuels et traités de rhétorique afin de ne pas nous écarter du classement des figures qui y est pratiqué — classement dont les critères sont souvent très flous — et de ne pas risquer de transformer le phénomène avant même de l'avoir isolé. Pour cette raison, nos exemples sont surtout littéraires, mais le phénomène n'est nullement limité à l'écrit, ni à un type de texte particulier.

5. Charolles & Coltier (1986) cités par J. M. Adam (1989, p. 84).

6. Pour une étude détaillée du rôle de ces marqueurs en conversation, voir entre autres M.-M. de Gaulmyn (1987).

7. Nous nous inspirons des théories de O. Ducrot et J.-C. Anscombre en référence à ce concept d'argumentation.

8. Quintilien, vol. III, livre IX, chap. II, par. 18

9. Une autre manière d'atténuation consisterait pour le locuteur à donner raison, dans une certaine mesure, à son interlocuteur par la concession ou l'excuse tout en réitérant la thèse qu'il défend.

10. Nous nous référons aux distinctions fort utiles présentées par C. Kerbrat-Orecchioni (1990); l'interaction serait un "*réseau d'influences mutuelles*" par échange communicatif (p. 17); l'utilisation que nous faisons de "*dialogue*" renvoie surtout au sens strict tandis que la négociation argumentative concerne le dialogue au sens strict, mais aussi un sens étendu où l'alternance des tours de parole reste possible (dans le type de discours qui nous occupe par exemple: un exposé scientifique écrit peut recevoir une réponse).

11. Prévue par B. Lamy qui voit la prolepse proprement dite comme la prise en compte d'une objection de l'adversaire, cf. Dupriez (1984, p. 363).

12. Mais sans vouloir, à ce point de l'analyse, opter définitivement pour le prototype comme instance ou entité abstraite. Voir la discussion dans Kleiber (1988). Cf. entre autres, Lakoff (1987) pour une application de la théorie des prototypes à des catégories autres que lexicales.

13. Cf. P. Brown & S. Levinson (1978, p. 71).

## Références

ADAM, J.-M. (1989) «Aspects de la structure du texte descriptif: les marqueurs d'énumération et de reformulation», *Langue française*, n° 81, Paris.

BERRENDONNER, A. (1981) *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.

BROWN, P. & S, LEVINSON (1978) «Universals in language usage: politeness phenomena», in E.N. Goody (réd.), *Questions and politeness, Strategies in social interaction*, New York, Cambridge University Press, p. 56-290.

CHANTRAINE, P. (1963) *Grammaire Homérique II, Syntaxe*, Paris, Klinscksieck.

GAULMYN, de M.-M. (1987) «Reformulation et planification métadiscursives», in J. Cosnier & C. Kerbrat-Orecchioni (réd.), *Décrire la conversation*, Lyon, Presses de l'Université de Lyon, p.167-199.

DESCARTES (1966) *Discours de la méthode*, Paris, Garnier Flammarion.

DUCROT, O. & al. (1980) *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

DUCROT, O. (1984) *Dire et ne pas dire*, Paris, Minuit.

DUPRIEZ, B. (1984) *Gradus. Les procédés littéraires*, Paris, 1018.

FONTANIER, P. (1968) *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.

GULICH, E. & TH. KOTSHI (1983) «Les marqueurs de la reformulation paraphrastique», *Cahiers de linguistique française*, n° 5, p. 305-351.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1990) *Les interactions verbales*, Armand Colin, Paris.

KLEIBER, G. (1988) «Prototype, stéréotype: un air de famille?», *DRLAV*, n° 38, p. 1-61.

LAKOFF, G. (1987) *Women, Fire and Dangerous Things*, University of Chicago Press.

MAALOUF, A. (1986) *Léon l'Africain*, Jean-Claude Lattès, Paris.

MILNER, J.-C. (1980) «La prolepse en grec ancien.», *LALIES, Actes des sessions de linguistique et de littérature* I, Paris, p. 39-52.

Milner, J.-C. (1980) «La prolepse en grec ancien.», in *LALIES, Actes des sessions de linguistique et de littérature*, I, Paris, p. 39-52.

MOESCHLER, J. (1985) *Argumentation et conversation*, Hatier, Paris.

MOESCHLER, J. (1989) *Modélisation du dialogue. Représentation du dialogue.* Hermes, Paris.

MORIER, H. (1961) *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, P.U.F., Paris.

PERELMAN, CH. & OLBRECHTS-TYTECA L. (1983) *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

QUINTILLIEN (1978) *Institution oratoire*, texte établi et traduit par Jean Cousin, Société d'édition Les belles lettres, Paris.

ROULET, E. (1985) *L'articulation du discours en français contemporain,* Peter Lang, Berne

TREMBLAY, M. (1984) *Des nouvelles d'Édouard*, Leméac, Ottawa.

TREMBLAY, M. (1985) *C't'à ton tour, Laura Cadieux*, Stanké, Montréal.